

# Le BAFA vous tente ?

La Caf peut vous aider !

Vous souhaitez vous investir auprès  
des enfants tout en étant rémunéré ?

**Le brevet d'aptitude aux fonctions  
d'animateur (BAFA) est fait pour vous !**

Dès 16 ans et sans limite d'âge, vous  
pouvez passer le brevet d'aptitude aux  
fonctions d'animateur.

Ce diplôme, non professionnel, permet  
d'encadrer enfants et adolescents en  
accueils de loisirs, séjours de vacances  
et autres lieux d'accueils collectifs.

## Le BAFA se prépare en trois étapes :

- 1/ une session de formation générale de huit jours pour acquérir les notions de base de l'animation ;
- 2/ un stage pratique d'au moins quatorze jours qui permet la mise en oeuvre des acquis et l'expérimentation ;
- 3/ une session d'approfondissement de six jours ou de qualification de huit jours pour compléter vos compétences et analyser vos acquis.

La formation complète s'étale souvent sur toute une année : **mieux vaut s'y prendre tôt pour commencer à travailler dès l'année suivante !**

## La Caf vous aide

Les formations au BAFA sont payantes. Si les prix diffèrent selon les organismes, le coût global est en moyenne de 800 euros. Diverses structures peuvent vous aider à le financer, dont la Caf qui peut prendre en charge une partie des frais du cursus du BAFA.

### Quelles sont les aides ?

- **une aide locale de la Caf 77** qui participe au financement du 1<sup>er</sup> stage : **200 euros**, elle concerne les jeunes de 16 à 25 ans ;
- **une aide nationale** pour le financement du 3<sup>e</sup> stage : **200 euros** ;
- si votre enfant réalise ou a réalisé un **service civique** il peut bénéficier d'une aide exceptionnelle de l'État de **100 euros**. Plus d'infos : <https://www.service-civique.gouv.fr/>

### Envoyez votre formulaire de demande d'aide dans les délais\* !

■ 1<sup>er</sup> stage BAFA session de formation générale :  
-> **12 mois maximum** après la date de réalisation du stage.

■ 3<sup>e</sup> stage BAFA session d'approfondissement ou de qualification :  
-> **3 mois maximum** après la date de réalisation du stage.

■ **Le formulaire est téléchargeable sur le site caf.fr :**  
<https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-seine-et-marne/offre-de-service/vie-professionnelle/les-aides-la-formation-bafa>

**à renvoyer à**  
**CAF DE SEINE ET MARNE**  
**77024 Melun CEDEX**

\* Pour le détail et les conditions consulter : <https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-seine-et-marne/offre-de-service/vie-professionnelle/les-aides-la-formation-bafa>

## Les collectivités locales aussi

Selon votre lieu de résidence, vous pouvez également solliciter des financements supplémentaires. Par exemple, certaines communes mettent en place un « **Bafa citoyen** » qui permet aux jeunes de bénéficier d'une prise en charge d'une partie de la formation Bafa, avec, en contrepartie, un engagement à participer à un projet ou à une action dans la vie locale.

Le Conseil départemental 77 attribue une bourse aux jeunes qui passent le bafa.

Plus d'informations : <https://www.seine-et-marne.fr/fr/education-aides-aux-jeunes>

Il ne reste plus qu'à vous inscrire sur le site : <https://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd>